



Assemblée générale

Distr. générale
20 octobre 2011
Français
Original : anglais

70 Soixante-sixième session
Point 134 de l'ordre du jour
**Projet de budget-programme
pour l'exercice biennal 2012-2013**

Chapitre 13, Centre du commerce international

Sixième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur le projet de budget-programme du Centre de commerce international pour l'exercice biennal 2012-2013 (A/66/6 (Sect. 13)/Add.1). À cette occasion, il a rencontré la Directrice exécutive et d'autres représentants du Centre ainsi que des représentants du Secrétaire général.
2. En application des dispositions de la résolution 59/276 de l'Assemblée générale, un fascicule budgétaire simplifié donnant une estimation préliminaire des fonds nécessaires au programme d'activités du Centre pour l'exercice biennal 2012-2013 a été publié sous la cote A/66/6 (Sect. 13). Dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013, le Comité consultatif, sans préjudice du résultat de l'examen du projet de budget-programme détaillé du Centre du commerce international pour l'exercice biennal 2012-2013, a recommandé à l'Assemblée générale de prendre note des ressources demandées dans l'estimation préliminaire (A/66/7, chap. II, par. IV.50).
3. Les prévisions de dépenses et de recettes pour l'exercice biennal 2012-2013 sont présentées dans le tableau 13.4 du projet de budget (A/66/6 (Sect. 13)/Add.1). Les fonds proviendront à part égale des deux organisations de tutelle du Centre, à savoir l'Organisation des Nations Unies (par l'intermédiaire de la CNUCED) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC).
4. Le montant total des ressources à inscrire au chapitre 13 pour l'exercice 2012-2013 s'élève à 74 679 600 francs suisses avant actualisation des coûts, soit une hausse de 1 081 900 francs suisses (1,5 %) par rapport à l'exercice 2010-2011. Il comprend des recettes estimées à 500 000 francs suisses; le montant net à répartir également entre l'OMC et l'ONU serait donc de 74 179 600 francs suisses.



5. Le montant total de 74 679 600 francs suisses (A/66/6 (Sect. 13)/Add.1, tableau 13.7) se décomposerait comme suit :

a) Un montant de 58 646 900 francs suisses pour financer 164 postes (93 d'administrateur et 71 d'agent des services généraux), soit une augmentation nette de 1 683 600 francs suisses, liée à l'effet différé de l'approbation de huit postes d'administrateur (1 D-1, 2 P-5, 3 P-4 et 2 P-2) pour 2010-2011 et à la transformation en postes permanents de deux emplois de temporaire précédemment financés au moyen des ressources prévues au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) (1 P-4 et 1 P-2), augmentation partiellement compensée par une baisse des dépenses au titre du personnel temporaire correspondant aux deux emplois dont la conversion est proposée [A/66/6 (Sect. 13)/Add.1, par. 13.20 a)];

b) Un montant de 16 032 700 francs suisses au titre des objets de dépense autres que les postes pour financer les dépenses opérationnelles, soit une baisse de 601 700 francs suisses en raison de la transformation de deux emplois financés au moyen des ressources prévues au titre du personnel temporaire [A/66/6 (Sect. 13)/Add.1, par. 13.20 b)].

6. Les ressources à inscrire au budget ordinaire pour l'exercice biennal seraient complétées par des fonds extrabudgétaires estimés à environ 88 957 100 dollars, soit 96 518 500 francs suisses, ce qui représente une augmentation d'environ 8 % des ressources extrabudgétaires totales disponibles pour l'exercice 2010-2011. Au total, il est proposé de financer 20 postes, au titre des dépenses d'appui au programme au moyen des fonds extrabudgétaires.

Observations et recommandations concernant les postes

7. Le Secrétaire général indique qu'à sa soixante-quatrième session, l'Assemblée générale a approuvé le financement de deux emplois à titre temporaire. Ces deux emplois correspondant à des fonctions et à des attributions à caractère continu, il a été proposé de les transformer en postes permanents (A/66/6 (Sect. 13)/Add.1, par. 13.21). Il s'agit des emplois suivants : un graphiste adjoint (P-2), à la Section de la communication et des manifestations du Bureau de la Directrice exécutive, et un administrateur de programme (P-4) à la Section du renforcement des institutions d'appui au commerce (Division du commerce et de l'appui institutionnel).

Graphiste adjoint (P-2)

8. Au paragraphe 13.21 a) de son rapport, le Secrétaire général explique que grâce à la présence permanente d'un graphiste, la fourniture des biens mondiaux du Centre n'a pas été entravée par les problèmes de langue ou de compétences techniques. Il ajoute que le fait de confier les activités de graphisme à une personne employée en interne à temps plein est plus avantageux que de se tourner vers un prestataire externe, cette solution permettant d'éliminer les retards d'exécution, d'économiser le temps du personnel des services organiques du Centre et de disposer d'un savoir-faire interne.

9. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le graphiste jouait un rôle essentiel à l'appui de l'aide technique fournie dans le domaine du commerce, en ce qu'il contribuait à la clarté et à la cohérence des supports de communication, notamment des documents destinés à bien faire comprendre toute l'étendue des prestations du Centre. Il a en outre appris que la

présence d'un graphiste en interne permettait de donner une certaine cohérence à des projets qui ne cessent d'évoluer, étant donné que la majorité des travaux concernent des clients qui ont besoin d'une aide technique à long terme dans le domaine du commerce. Comme les tâches revenant au graphiste exigent des compétences particulières, il n'est pas possible de les confier à d'autres fonctionnaires; par ailleurs, le recours à la sous-traitance entraîne des coûts directs et indirects qui en limitent la rentabilité. Le Comité a appris que les expériences passées avec des sous-traitants avaient fait ressortir que les travaux de graphisme réalisés par des consultants n'étaient pas contrôlés de façon centralisée et que l'identité visuelle et l'image institutionnelle n'étaient pas appliquées de façon systématique, ce qui entraînait une certaine hétérogénéité dans la communication et un manque de cohérence dans l'utilisation des repères visuels. Le Comité a eu communication d'une étude comparative des services de graphisme externalisés et des services proposés en interne, fondée sur l'expérience du Centre, qui figure en annexe au présent document.

10. Le Comité consultatif a appris que pendant l'exercice biennal 2010-2011, le graphiste employé par le Centre avait été occupé à plein temps et avait apporté son concours à l'établissement de documents institutionnels, par exemple la publication *Market Access, Transparency and Fairness in Global Trade*¹, et au graphisme et à la mise en page de supports relatifs à certaines initiatives stratégiques clefs, telles que les programmes sur les femmes et le commerce et sur les pauvres et le commerce. Le Comité a aussi été informé qu'en 2012, le graphiste serait chargé de créer le graphisme d'un ouvrage majeur, les couvertures de 10 ouvrages, 15 à 25 fiches, prospectus et brochures d'aide technique dans le domaine du commerce, trois plaquettes consacrées à des manifestations, 5 à 10 bannières pour diverses manifestations du Centre, et entre 2 et 5 catalogues de produits. Il devrait en outre adapter entre 3 et 5 sites Web, mettre en page des rapports institutionnels, créer des modèles de présentation pour deux programmes conjoints, et réaliser d'autres documents destinés aux conférences.

11. En se fondant sur les renseignements et justifications supplémentaires qui lui ont été fournis, le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général, qui préconise de transformer le poste temporaire de graphiste adjoint (P-2) en poste permanent.

Administrateur de programme (P-4)

12. À l'alinéa b) du paragraphe 13.21, le Secrétaire général indique que le poste a pour objet de renforcer les capacités des institutions locales d'appui au commerce pour leur permettre d'améliorer leur fonctionnement et de mieux mesurer leur performance, ainsi que leur capacité de démontrer à leurs clients, à leurs partenaires et aux pouvoirs publics qu'elles sont efficaces et capables d'obtenir des résultats. Il est également indiqué que l'évaluation comparative est une activité permanente du Centre du commerce international et des institutions d'appui au commerce, l'objectif étant de constituer un vaste réseau de solides institutions d'appui au commerce, qui serviront de relais sur le terrain, selon le principe « un, puis deux, puis tout un groupe », et qu'elle permet de dégager un ensemble cohérent de

¹ Centre du commerce international, *Market Access, Transparency and Fairness in Global Trade: Export Impact for Good 2010* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.11.III.T.1; en anglais uniquement).

caractéristiques grâce auxquelles il est possible de comparer les institutions de promotion du commerce.

13. Le Comité consultatif a également été informé que le Groupe consultatif commun, principal organe de décision intergouvernemental du Centre du commerce international, avait soutenu, à sa quarante-quatrième session, l'établissement et la mise en œuvre d'un programme d'évaluation comparative visant les institutions d'appui au commerce et la proposition de transformation d'un emploi de temporaire en poste permanent. Il a également été informé que la stratégie de renforcement des capacités des institutions d'appui au commerce n'empiétait pas sur les fonctions s'attachant aux postes P-4 existants.

14. Le Comité consultatif reste d'avis que les fonctions s'attachant à ce poste ne se justifieront peut-être plus lorsque le mécanisme d'évaluation comparative sera établi. Il recommande donc à ce stade de continuer à le financer au moyen des ressources allouées aux dépenses de personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Observations générales

15. Le Comité consultatif rappelle ses observations antérieures relatives à la présentation du projet de budget du Centre du commerce international et à la nécessité d'insister davantage sur la mesure des résultats et la définition d'indicateurs de succès clairs (A/64/7/Add.10, par. 6). À cet égard, il a été informé que le Centre du commerce international continuait à appliquer la budgétisation axée sur les résultats. Le Centre avait entamé un examen de ses indicateurs de résultats et il continuait de s'attacher à respecter les principes de gestion axée sur les résultats dans la formulation des produits et des réalisations de tous les nouveaux projets. À cet égard, le Comité note la création du Groupe de la planification stratégique, de la performance et de la gouvernance au Bureau du Directeur exécutif et celle du Groupe de l'assurance qualité des projets, qui examine tous les descriptifs de projet (A/66/6 (Sect. 13)/Add.1, par. 13.16). **Le Comité consultatif accueille favorablement les mesures prises et engage le Centre du commerce international à continuer à œuvrer en faveur de l'application intégrale de la gestion et de la budgétisation axées sur les résultats.**

16. Le Comité consultatif a été informé que les ressources inscrites au budget ordinaire étaient non seulement consacrées aux composantes Direction exécutive et Appui au programme, mais aussi principalement à la gestion et à l'appui des projets d'assistance technique. Il a également appris que depuis 2008, l'assistance technique liée au commerce avait progressé de 23 % et que l'objectif pour 2011 était d'y consacrer 44 millions de dollars, contre 40 millions précédemment, soit une augmentation de 10 %. Le Centre du commerce international avait dépassé son objectif consistant à consacrer 50 % de ses fonds extrabudgétaires aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral, aux petits États insulaires en développement et à l'Afrique subsaharienne. À cet égard, le Comité a noté que le Centre continuerait de consacrer au moins 40 % du montant total de ses fonds extrabudgétaires à l'assistance technique en Afrique.

17. S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que des mesures avaient été prises dans les domaines suivants : utilisation d'ampoules à faible consommation, remise en état des ascenseurs et des stores et organisation de séances d'information à l'intention des fonctionnaires sur des sujets tels que les techniques

de chauffage et de climatisation économiques sur le plan énergétique. Il a été indiqué que les économies découlant des mesures prises en 2011 pourraient atteindre quelque 40 000 francs suisses en 2012-2013, les économies d'énergie représentant 158 000 kWh, soit l'équivalent de 25 tonnes d'émissions de gaz carbonique. Parmi les autres mesures figuraient la réduction des frais d'impression interne comme suite à l'aménagement des services d'impression, qui a permis de réduire le nombre d'imprimantes en couleurs à haut volume, la négociation de tarifs aériens de groupe qui permettront d'économiser quelque 473 000 francs suisses par rapport aux tarifs publiés par l'Association du transport aérien international, et la réduction des frais généraux informatiques par suite de l'amélioration et de la rationalisation de l'utilisation des ressources existantes. **Le Comité consultatif accueille favorablement les initiatives qui ont été prises et les progrès qui ont été faits par le Centre du commerce international et l'engage à poursuivre ses efforts afin d'obtenir de nouveaux gains d'efficience.**

Annexe

Comparaison des services de graphisme proposés par des prestataires externes et de ceux proposés en interne

Catégorie	Services proposés par des prestataires externes	Services proposés en interne
Coûts	– 800 euros par jour^a; – Coût caché : le personnel du Centre du commerce international doit expliquer aux consultants ce qui est attendu d’eux, vérifier le produit final et donner leur feu vert (les consultants peuvent varier d’un projet à un autre); – Coût caché : le suivi des illustrations prend du temps.	– 500 dollars par jour (P-2)
Efficiencia	– Les consultants ne sont pas toujours disponibles lorsque l’on a besoin d’eux. Le plus souvent : – Il faut du temps pour trouver des consultants qualifiés et disponibles; – Il faut du temps pour recruter des consultants; – Il faut du temps pour expliquer aux consultants l’identité visuelle du Centre, le message que l’on veut faire passer et le travail technique qui est attendu; – Il faut du temps pour expliquer aux consultants comment leur travail est perçu et veiller à ce que le résultat final corresponde à l’identité visuelle du Centre et à ses priorités de communication.	– Le prestataire interne est toujours disponible et opérationnel pour les demandes courantes ou à brève échéance; – Il connaît les questions relatives aux domaines d’intervention du Centre; – Dans le cas de demandes très circonscrites portant sur des projets, il peut proposer des modèles et des solutions qu’il a déjà mises au point; – Il peut mettre à jour rapidement des supports précédemment mis au point par des prestataires extérieurs, ce qui évite de passer du temps en formalités avec les sous-traitants.
Efficacité	– L’identité visuelle du Centre perd en cohérence; – La communication visuelle du Centre se fragmente.	– Le message du Centre et l’interprétation qui en est faite sont cohérents.
Mémoire institutionnelle	– Il n’y a pas d’apprentissage institutionnel dans la mesure où l’information est éparpillée entre les prestataires extérieurs; – Il est plus difficile d’obtenir la version finale des illustrations, celles-ci étant parfois produites au moyen de différents logiciels.	– Tous les fichiers sont conservés en interne et produits au moyen du même logiciel; – Le titulaire du poste assure la coordination avec les consultants afin de veiller au respect de l’identité et du message du Centre.

^a Tarif figurant dans le contrat-cadre consacré aux services de communication stratégique.